



## On m'accuse d'attouchement sur mineur

-----  
Par lololaurent

bonjour.

convocation devant le tribunal correctionnelle de ARRAS d'avoir, entre le 1 mars 2014 et le 2 mai 2022 en tout cas sur territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, commis ou tenté de commettre une atteinte sexuelle avec violence contrainte, menace ou surprise sur la personnes alicia mineurs de moins de 14 et demi, en l'espèce en leur touchant régulièrement la poitrine sous prétexte de plaisanterie, avec cette circonstance que les faits ont été imposés à des mineurs de moins de quinze ans, fait prévu par ART.227-26 1 ART.227-25, ART227-27-2-1 1 , C.penal. et réprimés par ART.227-26 AL.1, ART.227-27-3, ART.227-29, ART227-31 C penal ART378, ART379-1 C civil.

je conteste ou nuance les dénonciations réalisées, en effets le jeu idiot que je reconnais et de lui faire dire camion et je fais le geste pouette pouette, sans appuyé sur la poitrine juste en effleurant, ma question que je vous demande, c'est ce que je risque, de plus je suis leur père ? inceste ? de 47 ans .

-----  
Par kang74

Bonjour

Si votre état de santé ne vous permet d'avoir conscience de vos faits et gestes, vous pourrez le faire valoir par un certificat médical .

[url=<https://www.forum-juridique.net/penal/a-l-aide-attouchement-sur-mineur-moins-de-15-ans-t27005.html>] <https://www.forum-juridique.net/penal/a-l-aide-attouchement-sur-mineur-moins-de-15-ans-t27005.html>[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Doublon avec <https://www.forum-juridique.net/penal/a-l-aide-attouchement-sur-mineur-moins-de-15-ans-t27005.html>